

Programmes de sécurité axée sur le comportement

Une approche syndicale



- ✓ Reconnaît principes fondamentaux de la santé et la sécurité.
- ✓ Les blessures et les maladies liées au travail sont le résultat d'expositions à des dangers.
- ✓ Les objectifs des travailleurs et de la direction diffèrent.
- ✓ La représentation syndicale est nécessaire pour protéger NOS intérêts, et non ceux de la direction.
- ✓ La participation des travailleurs et du syndicat est nécessaire à tous les volets des programmes de santé et sécurité au travail.
- ✓ Les représentantes et représentants syndicaux doivent disposer de temps, d'accès et de ressources pour bien représenter nos membres.

L'ACCENT DOIT ÊTRE POSÉ SUR LE « COMMENT » ET LE « QUOI » PLUTÔT QUE SUR LE « QUI ».

PUBLICATIONS

Unifor publie toute une gamme de documents. Vous pouvez vous inscrire en ligne pour recevoir l'infolettre sur la santé, la sécurité et l'environnement d'Unifor en visitant notre site Web, dans l'onglet Quoi de neuf et S'abonner : <http://www.unifor.org/fr/quoi-de-neuf/sabonner>.

Vous pouvez obtenir des publications comme nos manuels sur l'ergonomie et ceux à l'intention des comités en santé et sécurité, des brochures sur les blessures au dos, les lésions attribuables au travail répétitif et nos fiches présentant votre droit de refuser d'effectuer un travail dangereux, ainsi que des fiches d'information portant sur un large éventail de sujets.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour commander des publications, envoyez votre demande par courriel, télécopieur ou courrier ordinaire aux coordonnées suivantes :

Service de santé, de sécurité et d'environnement d'Unifor

205 Placer Court

Toronto, ON M2H 3H9

1-800-268-5763 ou

416-495-6558

Télécopieur: 416-495-6552

Courriel:

healthandsafety@unifor.org

Visitez notre site Web :

www.unifor.org



lhsepb343

PROGRAMMES DE SÉCURITÉ AXÉE SUR LE COMPORTEMENT



unifor

theUnion | lesyndicat

Processus d'amélioration en matière de santé et sécurité



Voici un exemple illustrant comment il est possible d'apporter des changements dans les processus liés à la santé et à la sécurité. La colonne de gauche décrit l'ancien aspect sur lequel l'attention est portée – un programme de SAC – et la colonne de droite montre comment nous devons transformer nos lieux de travail.

ANCIENNE ATTENTION	NOUVELLE ATTENTION
Les employés sont le problème	Le processus est le problème
Les employés	Les gens
Faire mon travail	Aider à faire avancer les choses
Comprendre mon emploi	Savoir comment mon emploi s'intègre dans le processus
Évaluer les personnes	Évaluer le processus
Changer la personne	Changer le processus
Il est toujours possible de trouver un employé plus sécuritaire	Il est toujours possible d'améliorer le processus
Motiver les gens	Éliminer les obstacles
Contrôler les employés	Développer les compétences des gens
Faire confiance à personne	Nous sommes tous ensemble
Qui a commis cette erreur?	Qu'est-ce qui a permis le geste dangereux?
Corriger les comportements	Diminuer les dangers
Attention axée sur la rentabilité	Environnement de travail sécuritaire

La politique nationale d'Unifor stipule que...



Unifor désapprouve la participation de ses membres à des programmes de sécurité axée sur le comportement (SAC) tels que SafeStart et STOP de DuPont.

Ces programmes rejettent la responsabilité des accidents sur le travailleur en mettant l'accent sur le comportement plutôt que sur les déficiences ou les lacunes du système de prévention en milieu de travail. Ils ont été savamment conçus pour décharger les membres de la direction de toute responsabilité malgré les lois provinciales et fédérales en matière de santé et de sécurité au travail qui stipulent que l'employeur doit « prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour assurer la protection d'un travailleur » (article connu sous le nom de « Devoirs généraux »).

Ces programmes supposent que les accidents sont causés par des erreurs humaines et, par conséquent, en imputent la faute aux travailleurs ou leur imposent des sanctions disciplinaires en guise de mesure corrective. Cette approche ne permet jamais de déterminer la cause fondamentale d'un incident ou d'un accident ni les mesures correctives nécessaires pour empêcher qu'il se reproduise.

Les exemples sont flagrants dans les documents SafeStart (p. ex. « nos propres actions contribuent à la vaste majorité des incidents ou des accidents », « il est très rare que des accidents soient attribuables à des circonstances inattendues dans lesquelles l'humain n'a rien à voir »).

Manifestement, vous pouvez constater que ces exemples rejettent complètement la faute sur la personne.

L'approche en matière de sécurité de la « récompense » est un autre aspect inquiétant des programmes axés sur le comportement. On promet des repas de pizza, des dîners barbecue, des blousons, etc., aux travailleurs s'ils adoptent un comportement sécuritaire. Cette approche pousse les travailleurs à réprimer les préoccupations en matière de santé et de sécurité, et crée une culture dans laquelle la pression exercée par les pairs dissuade les travailleurs de déclarer un incident ou un accident. Ce qui nous préoccupe c'est que si un incident ou un accident n'est pas déclaré, il est impossible d'en déterminer la cause et encore moins de rectifier la situation.

Ce que défend Unifor

Unifor appuie la prise progressive de mesures responsables par un comité mixte de santé et de sécurité au travail pour éliminer les risques associés aux accidents et aux expositions et recommande des solutions préventives pratiques comme l'analyse de la sécurité des tâches et un programme complet de formation en milieu de travail.

Nous faisons la promotion des trois droits des employés, soit le droit de savoir, le droit de participer et le droit de refuser d'exécuter un travail, et nous réclamons l'ajout d'un quatrième droit : le droit d'être protégé contre les représailles pour les travailleurs participant à des mesures en matière de santé et de sécurité au travail.

Unifor s'est engagé à militer pour l'élimination ou la prévention des conditions de travail dangereuses, qu'elles soient de nature physique ou chimique, afin de protéger la santé et la sécurité des travailleurs.